



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

4^{ème} Conférence mondiale des Présidents de Parlement

Siège de l'ONU, New York
31 août au 2 septembre 2015



Conférence
Point 5

CONF-2015/5-P.1
16 juin 2015

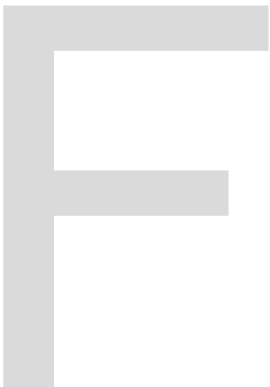
Projet de déclaration

Mettre la démocratie au service de la paix et du développement durable : construire un monde tel que le veut le peuple

- 1) Nous vivons à une époque hors du commun. Il faut donc aussi des efforts hors du commun pour construire un monde où tous, hommes, femmes et enfants, soient à l'abri de la guerre et du conflit comme de la pauvreté et de la faim, puissent satisfaire leurs besoins et réaliser pleinement leur potentiel et où leurs droits, leurs libertés et leur dignité soient pleinement respectés.
- 2) Le Parlement comme institution est au cœur de la démocratie et c'est par lui que s'exprime la volonté du peuple. Nous, les présidents des parlements du monde, sommes rassemblés aux Nations Unies à New York pour exprimer les préoccupations des peuples et manifester notre détermination à tenir notre rôle face aux défis du monde d'aujourd'hui.
- 3) Au moment d'adopter cette déclaration, nous sommes conscients de notre mandat constitutionnel et de la responsabilité unique qui incombe à nos parlements de faire les lois d'application des accords internationaux et d'amener gouvernements et institutions internationales à rendre compte de la pleine exécution de ces accords. Nous avons pour ambition de donner une dimension démocratique tangible aux efforts collectifs tendant à la construction d'un monde meilleur.

Le monde aujourd'hui

- 4) En dépit de progrès réalisés dans les domaines de la démocratie, de la paix et du développement, nous continuons de vivre dans un monde instable. La guerre et le conflit, souvent d'une extrême brutalité, sont une réalité quotidienne en de nombreux points du globe. Des millions de personnes, essentiellement des femmes et des enfants, meurent, sont blessées, déplacées ou forcées de fuir dans des conditions dramatiques. Nous demandons que le règlement des conflits par le dialogue et la négociation politiques fasse l'objet d'efforts beaucoup plus soutenus, dans le plein respect du droit international. Nous nous proposons de mettre davantage l'accent sur la diplomatie parlementaire, qui a montré sa faculté à relancer les efforts de règlement des différends et des conflits.
- 5) Nous assistons à des actes terroristes horribles dans toutes les régions du monde. De nouveaux groupes terroristes entrent en scène et ils ont des ressources considérables à leur disposition. Nous condamnons toutes les formes et manifestations de terrorisme, quels que soient les auteurs de ces actes et leurs motifs. Nos parlements feront tout leur possible pour renforcer la coopération et encourager la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, des conventions et des accords internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme.



6) Il est nécessaire et possible de faire bien davantage pour prévenir et réduire les risques de violence. Nous appelons à redoubler d'efforts pour débarrasser le monde des armes nucléaires. Nous voulons assister à une réduction réelle de la prolifération des armements. Nous demandons qu'une action soit menée d'urgence, notamment par des lois énergiques, pour lutter contre la criminalité organisée, qui est impliquée dans les trafics d'êtres humains, le commerce des drogues et des armes illégales, les enlèvements et extorsions de fonds et le blanchiment de l'argent qui y est associé.

7) Dans toutes les régions du monde, des millions de femmes et de filles sont exposées quotidiennement à la violence, y compris physique et sexuelle. Nous engageons tous les pays à mettre fin dès maintenant à toutes les formes de violence sexiste et à donner la priorité à cet objectif. Il est urgent aussi de venir à bout de la haine généralisée et de la discrimination sous toutes ses formes. Nous exhortons tous les pays à être plus attentifs à la nécessité de bâtir des sociétés tolérantes et accueillantes où chacun est respectueux de la culture, de la religion et des traditions des autres.

8) Les migrations, forcées ou volontaires, sont une constante dans le monde actuel. Les personnes qui sont en quête d'une vie meilleure peuvent partir et partent vers d'autres cieux. Lorsqu'elles sont forcées de le faire parce que leur vie est en danger, la communauté internationale a l'obligation de leur venir en aide. Nous sommes atterrés par les innombrables tragédies humaines qui se déroulent lorsque des populations fuient une guerre, un conflit, une catastrophe naturelle ou due à l'homme. Nous engageons tous les Etats à protéger les réfugiés et les migrants et à aider à construire des sociétés stables et prospères dans les pays d'origine.

9) Malgré les progrès constatés au niveau mondial dans les domaines techniques et sanitaire, l'état des connaissances et la richesse matérielle, les disparités économiques et sociales, qui existent de longue date, s'accroissent. Les revenus et les conditions de vie dans le monde présentent de grandes inégalités et des milliards de personnes vivent dans la pauvreté, ce qui met à mal le contrat social indispensable à la vie démocratique et au progrès de l'humanité partout dans le monde. Nous assistons à une dégradation progressive de notre environnement et les changements climatiques sont aujourd'hui une réalité. Nous engageons instamment nos pays à parvenir à des accords qui nous garantiront une prospérité partagée tout en protégeant l'environnement, en menant une action efficace d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets et en y consacrant les ressources nécessaires. Nos parlements sont prêts à apporter leur soutien à la mise en œuvre de ces accords, comme à l'exécution des engagements pris de réduire les risques de catastrophe et de promouvoir une culture de prévention et de résilience face aux risques.

10) L'internet exerce une forte influence sur le monde, stimulant l'innovation et la communication à l'intérieur des pays et entre eux. C'est aussi un outil capital entre les mains des citoyens qui peuvent ainsi participer plus largement au processus démocratique. Cependant, trop de gens, des femmes en particulier, n'ont pas encore accès au Web. Il faut donc s'employer davantage à combler la fracture numérique et faire en sorte que les citoyens puissent mettre à profit les avantages de la connectivité. Nous devons également nous attacher à faire en sorte que les droits soient respectés sur le Web et qu'il reste un espace de débat et de discussion à l'abri d'une commercialisation excessive.

11) Tout cela nous oblige à réaffirmer notre attachement à l'état de droit. Nos parlements devraient aider à faire respecter la primauté du droit et veiller à ce que la justice soit accessible à tous dans des conditions d'égalité. Nous demandons que le droit international soit mieux observé et proposons d'accorder une attention particulière au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Démocratie

12) Nous réaffirmons les principes de la *Déclaration universelle sur la démocratie*. Dans ce sens, nos parlements sont des institutions nationales souveraines et indépendantes. Ils sont marqués par l'histoire et la culture de leurs pays respectifs et chacun est différent des autres. Pourtant, ils ont tous la même ambition, celle de faire en sorte que le gouvernement repose sur la volonté du peuple. La participation à la vie politique et à la prise des décisions publiques est un droit et elle est cruciale pour le développement. Lorsque des populations sont exclues ou ne peuvent pas s'exprimer, leur bien-être s'en ressent et la démocratie laisse à désirer.

13) Nous demandons que s'intensifient les efforts déployés pour mettre fin à la discrimination envers les femmes et instaurer l'égalité entre les sexes. Hommes et femmes doivent avoir les mêmes droits, les mêmes chances et les mêmes responsabilités et en jouir pleinement : c'est à cette condition seulement que se développeront nos sociétés. Nous devons renouveler notre engagement de faire en sorte que l'égalité entre hommes et femmes et l'émancipation des femmes soient pleinement réalisées d'ici à 2030. Nous déplorons la lenteur insupportable avec laquelle la présence des femmes progresse au parlement et nous nous engageons à redoubler d'efforts pour atteindre, en moyenne, avant 2020 l'objectif de 30 pour cent de femmes au parlement, fixé au niveau international.

14) Il existe un décalage manifeste entre la façon de faire de la politique et la manière dont les jeunes vivent aujourd'hui. La connectivité et l'immédiateté qui caractérisent leur vie semblent bien éloignées de la vie politique nationale. Ils attendent de la politique plus d'engagement, d'ouverture et de transparence, plus de responsabilité et d'efficacité. Nous devons être ambitieux et contenir le flot des jeunes qui tournent le dos à la société civile et aux institutions démocratiques. Nous devons mieux canaliser leur énergie et leur créativité pour qu'elles soient au service de la communauté et de la société dans son ensemble. Nous avons vu que les jeunes étaient en tête de bien des mouvements qui réclamaient la démocratie.

15) Nous nous engageons à faire tout notre possible pour ouvrir la politique aux jeunes et pour faciliter leur élection en plus grand nombre au parlement. Nous nous engageons aussi à nous attaquer à la marginalisation des jeunes en cherchant à les intéresser à la politique et en facilitant leur accès à l'éducation et au marché du travail, ce qui peut se révéler aussi un moyen efficace de les détourner de la violence et des conflits et de les empêcher de se faire recruter par des groupes terroristes.

16) Dans bien des pays, les minorités et les peuples autochtones sont les composantes les plus vulnérables de la société et restent exclus de la prise des décisions qui concernent leur vie et l'avenir de leurs pays. Nous affirmons qu'ils sont membres à part entière de nos pays et ont à ce titre un droit inaliénable à l'égalité qui doit se traduire par des politiques publiques qui soient attentives à leur situation, à leurs besoins et à leurs aspirations, et dotées de ressources suffisantes. Nous demandons que des mesures soient prises pour garantir leur participation réelle à tous les niveaux de la vie publique.

17) Nous savons que nos parlements se heurtent aujourd'hui à des difficultés multiples. Nous sommes préoccupés par le scepticisme du public, par le fossé entre les citoyens et la classe politique, par l'inégalité des rapports de force avec l'Exécutif, par la difficulté qu'ont les parlements à peser dans les décisions qui, de plus en plus, sont prises dans des enceintes internationales ou ailleurs qu'au gouvernement, et par les moyens limités dont nous disposons pour renforcer les capacités institutionnelles des parlements. Défendant les principes fondamentaux de la liberté d'expression, nous nous engageons à nous attaquer à ces problèmes, en respectant le rôle des médias traditionnels, en recourant davantage aux médias sociaux et aux technologies modernes de l'information et de la communication (TIC), et en mettant nos parlements en état de relever les défis du XXI^{ème} siècle.

18) Nous ferons de notre mieux pour rapprocher le parlement du peuple et nous renouvelons notre engagement de rendre nos parlements encore plus représentatifs, transparents, accessibles, responsables et efficaces, en faisant en sorte que les diverses composantes de la société participent à la vie politique. A cette fin, nous réaffirmons l'importance de tenir à intervalles réguliers des élections libres et régulières, au suffrage universel et au scrutin secret. Nous reconnaissons que bon nombre de parlements ont bien avancé sur la voie de la démocratisation tout en étant conscients des revers essuyés par la démocratie dans plusieurs autres pays et nous nous engageons à continuer de nous aider mutuellement à faire progresser encore la démocratie parlementaire. Nous saluons les *Principes communs en matière d'assistance aux parlements* qui ont été récemment adoptés et recommandons à tous les parlements et aux organisations concernées de les adopter et de les appliquer.

Développement durable

19) Les Objectifs du Millénaire pour le développement ont réussi à améliorer les conditions d'existence des populations en canalisant les efforts déployés à l'échelle mondiale. Des pays ont atteint bon nombre d'objectifs tandis que d'autres, pour des raisons diverses, ne les ont atteints

que partiellement. De nombreuses vies ont été sauvées, beaucoup de gens ont vu leurs conditions d'existence s'améliorer, des données ont été recueillies, des techniques et des outils ont été mis au point et bon nombre de leçons utiles ont été tirées. Aujourd'hui, la communauté mondiale est beaucoup mieux placée pour lancer, pour l'après-2015, un programme de développement de large portée, visant à la fois la réduction de la pauvreté et le développement durable, et valable pour tous les pays.

20) Nous saluons l'établissement du nouveau programme de développement, avec ses 17 Objectifs de développement durable (ODD). L'éradication de la pauvreté et la promotion du développement social et économique dans le respect de l'environnement sont les objectifs généraux de ce nouveau programme, qui ne pourra être exécuté que si l'on renonce aux modes de consommation et de production non viables au profit d'autres, durables cette fois, et s'attache à protéger et à mieux gérer les ressources naturelles.

21) Nous louons ce programme qui se veut transformateur et a l'ambition de ne laisser personne au bord de la route. Pour réussir, le développement durable doit effectivement mettre l'humain au centre. Il doit se fixer pour but le bien-être des populations et celles-ci, à leur tour, doivent en faire leur affaire. Il a besoin de leur participation pleine et entière. Les êtres humains sont des individus ayant des droits et des responsabilités les uns envers les autres. Nous devons tous investir en eux car c'est notre ressource la plus importante.

22) Nous nous réjouissons que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et la lutte contre les inégalités fassent partie des objectifs. Nous applaudissons à l'inclusion d'un objectif appelant à agir d'urgence contre les changements climatiques et englobant aussi la réduction des risques de catastrophe. Nous constatons aussi avec satisfaction qu'un objectif général traite des moyens de mise en œuvre à mobiliser à l'appui du nouveau programme - finance, commerce, technologie, renforcement des capacités et réformes systémiques.

23) Nous nous félicitons qu'un objectif concerne l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, l'accès de tous à la justice et la mise en place, à tous les niveaux, d'institutions efficaces, responsables et ouvertes. La gouvernance n'est pas seulement une condition propice au développement, mais aussi un objectif en soi pour tous les pays. Nous nous engageons à atteindre cet objectif dans nos pays et parlements, ce qui obligera les parlements à accroître leur capacité de demander des comptes et des résultats et à favoriser notamment une plus grande transparence et responsabilité en matière financière.

24) Tandis que les gouvernements mettent la dernière main à ces nouveaux accords (sur le développement durable, le financement du développement, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe), nous soulignons l'importance d'établir un programme mondial qui forme un tout harmonieux. Son succès en dépend. Sans un tel programme, il ne sera pas possible d'obtenir la cohérence et la complémentarité voulues entre les nombreux acteurs appelés à participer au processus de mise en œuvre aux niveaux national, local et mondial ni de garantir une utilisation optimale des ressources disponibles.

25) Nous reconnaissons qu'en devant veiller à la mise en œuvre des nouveaux ODD les parlements ont une responsabilité importante à assumer. Nous sommes résolus à tenir notre rôle en adoptant les lois d'habilitation, en affectant les ressources budgétaires nécessaires et en tenant les gouvernements responsables de la réalisation des objectifs. Nous nous inspirerons du vaste catalogue d'actions à mener pour aider le public à prendre conscience des enjeux, à s'approprier les objectifs, renforcer la cohérence à l'intérieur du parlement et entre lui et l'administration nationale et locale, encourager les citoyens à participer, évaluer les progrès et en rendre compte.

Coopération internationale

26) Nous sommes convaincus que les Nations Unies doivent rester la pierre angulaire de la coopération mondiale et nous saisissons cette occasion pour renouveler notre promesse solennelle de soutenir l'Organisation qui célèbre son 70^{ème} anniversaire et la victoire du monde sur le fascisme. L'ONU incarne l'ardente aspiration des peuples à travers le monde à la paix et au développement. Ce 70^{ème} anniversaire est donc pour la communauté internationale une occasion marquante de réfléchir sur son passé, de regarder vers l'avenir et de progresser de manière à traduire dans les faits la vision qui se dégage de la Charte des Nations Unies.

27) Nous demandons aux Etats membres des Nations Unies de donner à leur Organisation les moyens de relever les défis du XXI^{ème} siècle. Nous saluons les nombreuses réformes qui ont été menées à bien au cours de la dernière décennie. Il reste cependant des défis importants à relever, qui appellent une action urgente. Le Conseil de sécurité devrait assumer plus efficacement sa responsabilité première au titre de la Charte des Nations Unies, celle du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et nous estimons qu'il devrait être réformé pour être plus en accord avec les réalités du monde contemporain.

28) Il y a quinze ans, notre première Conférence des Présidents de parlement a eu lieu à la veille du Sommet du Millénaire. Nous avons exposé à cette occasion la vision qui nous amenait à donner une dimension parlementaire à la coopération internationale. Nous sommes fiers des progrès considérables qui ont été accomplis depuis; il existe aujourd'hui une interaction croissante entre les Nations Unies et le monde des parlements.

29) Nous restons convaincus que les parlements peuvent faire davantage pour contribuer à combler le déficit démocratique dans les relations internationales et garantir, pour le bien commun, l'exercice de la responsabilité démocratique à l'échelle mondiale et nous réitérons les recommandations que nous avons formulées lors de nos conférences de 2005 et 2010. Nous voyons dans le programme de développement pour l'après-2015 une occasion unique de renforcer sensiblement la coopération entre les parlements et les Nations Unies. Nous encourageons les Etats membres des Nations Unies à présenter une vision ambitieuse de cette coopération dans les documents finaux.

30) Nous répétons qu'une grande partie de notre coopération doit être solidement enracinée dans le travail que nous faisons dans nos parlements nationaux et qui consiste en grande partie à demander des comptes. Nos parlements doivent être plus actifs dans les affaires internationales, en suivant les négociations internationales et en y apportant leur contribution, en supervisant l'application des accords conclus par les gouvernements et en veillant à la conformité des dispositions nationales avec le droit international. Les parlements doivent être aussi plus vigilants à l'égard des organisations internationales, en contrôlant les activités et en apportant matière à leurs délibérations.

31) Nous sommes fiers de notre Organisation – l'Union interparlementaire. Nous réaffirmons que, en qualité d'organisation mondiale des parlements, l'UIP est l'organisation internationale la mieux placée pour aider à renforcer les relations entre les parlements et les Nations Unies. Nous avons confiance dans l'UIP, qui joue son rôle avec une efficacité croissante. Nous recommandons que soient renforcées ses capacités pour qu'elle puisse assumer les responsabilités importantes qui vont de pair avec le nouveau programme de développement durable.

32) Nous encourageons l'UIP et les Nations Unies à continuer d'étendre leur coopération, en particulier en mettant en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, déjà adopté, le programme de développement de l'après-2015 qui doit l'être en septembre 2015 et l'Accord sur les changements climatiques attendu en décembre 2015. Ces processus liés entre eux et complémentaires, ainsi que les moyens de mise en œuvre, sont d'une importance capitale pour l'avenir auquel aspirent les peuples. Nous exprimons l'espoir de voir les deux Organisations conclure un nouvel accord de coopération qui tienne compte des progrès réalisés depuis notre première Conférence et asseye notre collaboration future sur des bases solides.

33) Nous restons optimistes quant au chemin à parcourir. Les négociations menées pour parvenir à un accord sur un nouveau programme de développement démontrent amplement l'existence d'une volonté universelle commune de relever les défis du monde actuel. Voilà une occasion unique pour nous tous de travailler ensemble. Nous mettrons en place des mécanismes nous permettant de suivre les progrès et nous demandons à l'UIP de faciliter la réalisation de cet objectif et de veiller à en rendre compte. Quant à nous, dans nos parlements, nous tiendrons notre rôle en mettant la démocratie au service de la paix et du développement pour que le monde soit tel que le veut le peuple.